

DEPARTEMENT

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 9 juin 2026

Afférents au CM : 15 L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Charles Philipponnat, maire.

Exercice : 15

Présents : 13 Convocation du 4 juin 2026

Présents : M. Charles PHILIPPONNAT (maire) ; Mlle Séverine PETIT (1<sup>ère</sup> adjointe) ; M. Xavier MAYRAN DE CHAMISSO (2<sup>ème</sup> adjoint) ; Mme Elodie LANOTTE (3<sup>ème</sup> adjointe) ; M. Jean-Rémy SCORZA (4<sup>ème</sup> adjoint) ; Mme Lydie JACQUESSON ; Mme Marianne GONÇALVES ; M. Olivier MANNIELLO ; Mme Marianne DEON ; M. Carl-Stéphane CERCELLIER ; M. David LEPICIER ; M. Nicolas JACOB ; M. Guillaume BAHUCHET.

Absent(s) représenté(s) : néant.

Absent(s) non représenté(s) : Mme Kirsten NEUBARTH (excusée) ; Mme Lucyle LAGAUDE (excusée).

Secrétaire de séance : M. Guillaume BAHUCHET.

DELIBERATION 2026-30 : DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le maire fait un appel à candidature pour le secrétariat de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne en qualité de secrétaire de séance Monsieur Guillaume BAHUCHET.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Charles Philipponnat